

L'épineuse question des infrastructures vétustes

Les économies mondiales se lancent dans les grands chantiers et le Québec n'y échappe pas. Derrière les grues et les échafaudages annonçant ces vastes travaux d'infrastructures se profile une industrie où s'entremêlent courtiers, assureurs et réassureurs.

Il s'agit de peu de joueurs en assurance des grands risques et se livrent une farouche concurrence. D'autant que la dynamique de ce marché, qualifiée de difficile, évolue rapidement, sous l'influence des réassureurs.

«Tout change rapidement. Et l'on travaille essentiellement au cas par cas», lance Marc Nadeau, vice-président, Exploitation chez Aon Parizeau. Difficile, donc, de dresser un portrait statistique de l'industrie. Mais, l'on s'en doute, le marché est énorme. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance économique et le remplacement des infrastructures vieillissantes exerceront une forte pression sur les dépenses publiques au cours des prochaines décennies. Selon les estimations de l'OCDE sur l'horizon 2030, «les investissements annuels pour les télécommunications, les routes, les chemins de fer, l'électricité et l'eau représenteraient probablement au total 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Si l'on tient compte également de la production d'électricité ainsi que des autres investissements infrastucturels liés à l'énergie (pétrole, gaz et charbon), la part annuelle s'établit à environ 3,5 % du PIB. De toute évidence, le chiffre serait encore plus élevé si l'on intégrait d'autres infrastructures comme les ports, les aéroports et les installations d'entrepôt», peut-on lire dans l'édition de février 2008 de *L'Observateur*, le magazine de l'OCDE.



LE FARDEAU DES ASSUREURS

Au Québec, les investissements prévus dans le *Plan québécois des infrastructures* atteignent les 42 milliards de dollars pour la période 2008-2013, dont 3,6 milliards consacrés au maintien et à la mise en état des infrastructures municipales.

L'OCDE, qui chapeaute les pays les plus industrialisés, rappelle que les sources de financement traditionnelles, à savoir les fonds publics, seront «mises à rude épreuve»; et que les gouvernements devront élaborer des stratégies de financement novatrices,



ce qui implique qu'ils multiplient le recours aux partenariats avec le secteur privé et qu'ils puisent dans les grandes réserves de capitaux privés qu'abritent les régimes de retraite et les compagnies d'assurance. «Les infrastructures, qui constituent un investissement à faible risque et offrant un rendement régulier, peuvent être extrêmement intéressantes pour ce type d'investisseurs», note l'OCDE dans sa publication.

De là à contraindre l'assureur de choisir entre le revenu de placement et le revenu de prime, il n'y a qu'un pas,

qu'on ne saurait franchir. En assurance de personnes, le jeu de l'appariement de l'actif et du passif peut justifier l'investissement direct dans les infrastructures, mais en assurance de dommages, la réalité est tout autre. «Les assureurs doivent respecter des ratios de capitalisation et des barèmes de solvabilité, ce qui limite leur choix de placement, souligne Marc Nadeau. Il n'est donc pas étonnant que 80 % de leur portefeuille de placement prenne la forme d'obligations gouvernementales. Les assureurs sont également tenus à la constitution et

au maintien de réserves pour éventualités. Leurs placements doivent donc offrir une certaine liquidité afin de répondre à leurs engagements lorsque la situation se présente. Face à une réclamation, ils ne peuvent se permettre de dire à leur client: "Attendez que je vende ma portion d'autoroute avant de vous payer!"»

LES RÉASSUREURS

Le créneau des grands chantiers, plus que d'autres, est placé sous l'influence des réassureurs. Pour l'heure, le marché serait plutôt «mou», les SwissRe Zurich, et dans

une moindre mesure Aon Re, disposant d'importantes liquidités. «Ils ont fait face à moins de désastres ou autres grands déboursés, souligne un expert de l'industrie, sous le couvert de l'anonymat. Ils disposent de beaucoup de liquidités. Cela signifie qu'ils sont prêts à accepter plus de projets. Cela veut dire également des primes plus faibles en réassurance, ce qui permet à des assureurs de s'activer davantage. Dans le créneau des grands chantiers, par exemple, on voit de nouveaux joueurs qui, en temps normal, ne voudraient pas courir ce type de risque.»

LES COURTIERS

Les courtiers sont également appelés à accroître leur portefeuille de risque avec cette réassurance coûtant moins cher. Au Canada et au Québec, les géants du courtage dans ce segment, Marsh Canada et Aon, se disputent le premier et le deuxième rangs, très loin devant le numéro trois. Chez les assureurs, on se retrouve avec de gros joueurs, de grands noms: les Lloyd's, AIG et l'européenne

AXA, qui exploitent leur centre décisionnel à l'extérieur du Québec.

Le courtier sera généralement la porte d'entrée ou le déclencheur. «Nous envoyons nos ingénieurs étudier le type de risque. Et nous présentons cela aux assureurs, qui sont essentiellement des assureurs internationaux», résume Marc Nadeau. Ensuite, le projet est étudié.

On tient également compte des joueurs en présence: la prime sera différente si le projet est financé par le privé, le public ou un partenariat public-privé (PPP). Sur ce dernier point, l'OCDE rappelle le rôle prépondérant que joue le privé, les budgets des gouvernements étant toujours plus accaparés par les besoins en matière de programmes sociaux. «Ces dernières années, la part des investissements publics dans les infrastructures a diminué, tandis que celle du secteur privé a augmenté. Les privatisations, c'est-à-dire la cession d'actifs appartenant à l'État, ne sont pas étrangères à cette situation», écrivent les analystes de l'OCDE. L'organisme a calculé que depuis les années 1980, les

Pour financer la réfection des infrastructures publiques, les gouvernements devront recourir aux partenariats avec le secteur privé et puiser dans les réserves des régimes de retraite et des compagnies d'assurance.

privatisations ont impliqué des éléments d'actif affichant une valeur de plus de 1000 milliards de dollars. «Si l'on établit une moyenne sur la période 1990-2006, près des deux tiers de l'ensemble des privatisations de la zone OCDE ont concerné les services publics, les transports, les télécommunications et les installations pétrolières», ajoutent les analystes.

Ces tendances ne sont pas sans influencer sur la prime d'assurance. Car la soumission sera également fonction de la franchise, de



Malgré ses infrastructures vieillissantes, le Québec est un marché bien perçu. Il n'en demeure pas moins un petit joueur aux yeux des assureurs internationaux.

la partie de risque que le promoteur est prêt à assumer. Lorsqu'il y a participation du gouvernement, un plus grand risque peut être absorbé à l'extérieur de la police d'assurance, ce qui en abaisse le coût.

S'ensuivent la couverture, les options et les responsabilités de chacun. Le montage financier sera ensuite élaboré. «Il se peut que nous aussi, à titre de courtier, soyons incités à agir au sein d'un partenariat, de manière à répartir le risque», précise Marc Nadeau.

En retour, le client voudra également s'enquérir de la solvabilité de l'assureur, qui devra prouver sa capacité de payer s'il y a réclamation. «Cette solvabilité est examinée de très près par les gouvernements», ajoute le spécialiste d'Aon Parizeau.

La liste des considérations dans l'assurance des grands chantiers est longue. «Pensons à la responsabilité du contracteur, des ingénieurs, de ceux qui font les plans. Pensons également à la responsabilité civile. On peut également se retrouver avec une police dite manuscrite, ou l'on ajoute ou modifie la couverture selon l'évolution des besoins exprimés par le client. Chaque cas est différent», résume Marc Nadeau. Pour un projet en particulier, le montage peut également réunir plusieurs assureurs,

chacun occupant la tranche correspondant au degré de risque qu'il veut bien assumer. Avec la franchise, le client absorbera généralement la première tranche de risque dans cette police.

«La prime varie en fonction de la valeur du projet, du niveau de risque et de la couverture souhaitée. L'actuaire tiendra compte de l'identité du promoteur, de son passé, de la participation ou non de l'État dans le projet. Il va observer les lieux : y a-t-il des bâtiments historiques ou patrimoniaux à proximité? Une ligne de gaz ? La zone géographique présente-t-elle un risque de catastrophe naturelle particulier?», énumère un expert en sinistre, également sous le couvert de l'anonymat.

LES RÉCLAMATIONS

Lorsque surviennent un accident, un bris ou une réclamation, un évaluateur ou un expert-conseil en sinistre seront dépêchés sur les lieux. «On déterminera la cause et l'origine du sinistre. Quel était l'état des lieux et quelles sont les limites de la responsabilité face au vice de construction, au vice d'entretien, etc. L'assureur procédera ensuite au paiement des sommes et à la subrogation de la perte », poursuit l'expert.

La vétusté des infrastructures influence-t-elle sur les prix ou sur l'offre de couverture en assurance-dommages? Dans son rapport de février 2008, l'OCDE souligne à grands traits que «la rapide croissance de l'économie mondiale fera peser sur les infrastructures une charge de plus en plus lourde». L'Organisation distingue les pays industrialisés de ceux en développement : «Dans les pays de l'OCDE, les réseaux et les systèmes d'infrastructure sont, dans l'ensemble, en place et les possibilités d'accroissement sont limitées. En conséquence, une part plus importante des efforts devra être consacrée à la maintenance et à la modernisation des infrastructures existantes, ainsi qu'à l'amélioration de leur efficacité.» Pour les pays en développement, les investissements seront davantage canalisés vers les nouvelles constructions.

Malgré ces distinctions, le Québec est bien perçu auprès des assureurs. Du moins, n'est-il pas l'objet de préjugés défavorables malgré ses infrastructures vieillissantes. «C'est que les assureurs évaluent le volume. À cette échelle, le Québec n'est pas un gros joueur», nuance Marc Nadeau. Le spécialiste ajoute que le problème n'est pas d'assurer le risque d'une grosse perte mais plutôt d'assurer le risque de dix petites pertes. Et là, le Québec ne fait pas vraiment le poids devant ces assureurs internationaux. **A**